



# VOTE PAR CORRESPONDANCE

## INCLUSIO SA

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE RÉGLEMENTÉE PUBLIQUE (SIRP) DE DROIT BELGE

SOCIÉTÉ ANONYME

AVENUE HERRMANN-DEBROUX 40, 1160 AUDERGHEM, BELGIQUE

N° d'entreprise : 0840.020.295

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 21 MAI 2025

Les actionnaires qui souhaitent exercer leurs droits de vote avant l'Assemblée Générale Ordinaire par correspondance sont invités à utiliser le présent formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires doivent obligatoirement utiliser le présent formulaire de vote par correspondance.

Il doit parvenir signé et dûment complété à la Société au plus tard le **15 mai 2025** par courrier ordinaire à l'adresse du siège de la Société (à l'attention de Mr. Lionel VAN RILLAER) ou par voie électronique à [corporate@inclusio.be](mailto:corporate@inclusio.be). En cas d'envoi par courrier électronique, une copie scannée ou photographiée du formulaire de vote par correspondance complété et signé est suffisant.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance doivent également accomplir les formalités d'enregistrement décrites dans la convocation.

Veuillez noter que seuls les formulaires de vote par correspondance dûment complétés seront valables.

Le/la soussigné(e) :

Personne physique

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Domicile : \_\_\_\_\_

OU

Personne morale

Dénomination et forme juridique : \_\_\_\_\_

Siège : \_\_\_\_\_

Valablement représentée par : \_\_\_\_\_

Déclare avoir procédé à l'enregistrement comptable à la Date d'Enregistrement (**prière de joindre une copie des attestations**) et être titulaire de : **..... actions d'Inclusio SA**, nominatives ou dématérialisées (**biffer la mention inutile**), en pleine propriété, en nue-propriété ou usufruit (**biffer les mentions inutiles**) de la société anonyme INCLUSIO SA, Société Immobilière Réglementée Publique de droit belge, ayant son siège à 1160 Auderghem, Avenue Herrmann-Debroux 40, et inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0840.020.295 (la "Société"),

Déclare voter par correspondance avec<sup>1</sup> **..... de ses actions** tel que précisé ci-après à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société qui se tiendra le **21 mai 2025** à 14h00.

<sup>1</sup> Veuillez indiquer le nombre d'actions pour lequel vous souhaitez exercer votre vote par correspondance.

Certified



Inclusio SA

Société Immobilière Réglementée Publique (SIRP) de droit belge

Avenue Herrmann-Debroux 40, 1160 Bruxelles, Belgique

[www.inclusio.be](http://www.inclusio.be) – BE 0840.020.295 – Tél + 32 2 675 78 82

# INSTRUCTIONS DE VOTE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

<b>1. Prise de connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration concernant l'exercice social statutaire et consolidé clôturé le 31 décembre 2024</b>	Ne requiert pas de vote		
<b>2. Prise de connaissance du rapport du commissaire concernant les comptes statutaires et consolidés clôturés le 31 décembre 2024</b>	Ne requiert pas de vote		
<b>3. Prise de connaissance des comptes consolidés clôturés le 31 décembre 2024</b>	Ne requiert pas de vote		
<b>4. Approbation des comptes statutaires clôturés le 31 décembre 2024 et des affectations et des prélèvements</b> <i>Proposition d'approuver les comptes statutaires clôturés au 31 décembre 2024, en ce compris l'affectation du résultat.</i>  <i>Proposition d'attribuer un dividende brut de 0,82 € par action (0,574 € net par action après retenue du précompte mobilier de 30%) aux actionnaires (coupon n°4). Les actions propres détenues par la Société ne donnent droit à l'attribution d'aucun dividende à la Société elle-même.</i>  <i>La date de mise en paiement est déterminée par le conseil d'administration.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
<b>5. Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2024, qui constitue un volet spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise</b> <i>Proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
<b>6. Décharge aux administrateurs de la Société</b> <i>Proposition de donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
<b>7. Décharge au commissaire de la Société</b> <i>Proposition de donner décharge au commissaire de la Société pour l'exécution de son mandat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
<b>8. Politique de rémunération</b> <i>Proposition d'approuver la politique de rémunération établie conformément à l'article 7:89/1 du Code des Sociétés et Associations (ci-après « CSA »).</i>  <i>Le conseil d'administration, sur recommandation du Comité de Nomination et Rémunération, a élaboré une nouvelle politique de rémunération applicable aux membres du conseil d'administration et de la direction effective.</i>	OUI*	NON*	Abstention*
<b>9. Démission du mandat d'administrateur de Monsieur André BOSMANS</b> <i>Monsieur André BOSMANS a communiqué sa démission de sa fonction d'administrateur en date du 22 octobre 2024 avec effet immédiat. Proposition de prendre acte de sa démission.</i>	Ne requiert pas de vote		

<p><b>10. Ratification de la cooptation de Madame Françoise ROELS pour son mandat d'administratrice</b></p> <p><i>Le Conseil d'administration a coopté Madame Françoise ROELS le 22 octobre 2024 afin de poursuivre le mandat de Monsieur André BOSMANS.</i></p> <p><i>Proposition de nommer comme administratrice avec effet immédiat Madame Françoise ROELS, en qualité d'administratrice non exécutive et indépendante, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2029.</i></p> <p><i>Le conseil d'administration déclare que Madame Françoise ROELS répond aux critères d'indépendance fixés par l'article 7:87 du CSA ainsi que par l'article 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 et confirme ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de Madame Françoise ROELS au sens de l'article 7:87, §1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup> du CSA.</i></p> <p><i>En cas d'approbation par l'assemblée générale, le conseil d'administration a décidé que Madame Françoise ROELS continuera ses fonctions de présidente du conseil d'administration, membre du Comité de Nomination et Rémunération, membre du Comité d'Audit et de Gestion des Risques, et membre du Comité d'Investissement.</i></p>	<b>OUI*</b>	<b>NON*</b>	<b>Abstention*</b>
<p><b>11. Délégation de pouvoirs pour l'exécution des décisions arrêtées</b></p> <p><i>Proposition d'octroyer à la direction effective, avec possibilité de suppléance, tous les pouvoirs en vue de l'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire, ainsi que tous les pouvoirs pour publier ces décisions.</i></p>	<b>OUI*</b>	<b>NON*</b>	<b>Abstention*</b>

(\*) Merci de biffer les mentions inutiles

Le présent formulaire sera considéré comme nul dans son ensemble si l'actionnaire n'a marqué aucun choix ci-dessus en relation avec un ou plusieurs des sujets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'actionnaire qui a exprimé son vote en renvoyant valablement le présent formulaire à la Société ne peut plus voter à l'Assemblée Générale Ordinaire en personne ou par mandataire pour le nombre de voix ainsi exprimées.

Si la Société publie au plus tard le **6 mai 2025** un ordre du jour modifié pour y inscrire de nouveaux points ou propositions de décisions à la demande d'un ou plusieurs actionnaires en exécution de l'article 7:130 du CSA, ce formulaire restera valable pour les sujets de l'ordre du jour qu'il couvre, pour autant qu'il soit valablement parvenu à la Société avant la publication de cet ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, le vote exercé dans le présent formulaire sur un sujet inscrit à l'ordre du jour est nul si l'ordre du jour a été modifié sur ce sujet pour y inscrire une proposition de décision nouvelle en application de l'article 7:130 du CSA.

Fait à ..... , le ..../..../2025.

Signature :

**Prière de parapher chaque page de ce formulaire de vote par correspondance et de signer la dernière page. Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent le présent formulaire en leur nom. Les représentants des personnes morales devront remettre les documents établissant leur identité et leur pouvoir de représentation, au plus tard immédiatement avant le début de la réunion.**